

5

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme BILLARD

49211

32 - Personnes âgées

Développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Subventions édition 2023

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif de 2024 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 février 2023 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Edition 2023 ;

Expose :

Les dossiers retenus sur la thématique 3.2 - Aide aux travaux de rénovation énergétique lors de l'édition de l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap n'avaient pas pu être présentés lors d'une Commission permanente précédente. Sur cette thématique, l'Agence régionale de santé était partenaire.

Il est proposé de valider le versement des subventions sur la thématique 3.2 - Aide aux travaux de rénovation énergétique :

- vingt-cinq dossiers ont été déposés sur la thématique 3.2 - Aide aux travaux de rénovation énergétique,
- sept dossiers ont obtenu un avis favorable lors du comité de sélection du 13 octobre 2023,
- deux dossiers sont en attente d'éléments complémentaires et seront présentés ultérieurement,
- cinq dossiers, finalisés à ce jour, sont présentés lors de cette Commission permanente.

1. Centre communal d'action sociale de Guichen - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes LE TRÉHÉLU (Guichen)

- Travaux de rénovation énergétique dont isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, remplacement du système de ventilation. Le gain énergétique est estimé à 33 %. Le montant des travaux est de 1 585 700,00 euros TTC. Les dépenses retenues sont de 1 486 700 euros TTC. Le remplacement de système de production chaleur n'a pas été retenu car le bénéficiaire peut mobiliser d'autres aides.
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 705 400 euros.

2. Centre communal d'action sociale de Saint-Méloir-des-Ondes - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence de la Baie (Saint-Méloir-des-Ondes)

- Travaux de rénovation énergétique dont isolation des bâtiments et remplacement de la régulation. Le gain énergétique est estimé à 31 %. Le montant des travaux est de 608 576,75 euros TTC. Les dépenses retenues sont de 437 720 euros TTC. Le remplacement de système de production chaleur n'a pas été retenu car le bénéficiaire peut mobiliser d'autres aides.
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 211 900 euros.

3. Centre communal d'action sociale de Hédè-Bazouges - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence Le Chemin Vert (Hédè-Bazouges)

- Travaux de rénovation énergétique dont remplacement des menuiseries, isolation par l'extérieur, remplacement de l'éclairage, calorifugeage des réseaux de chauffage, isolation des points singuliers et installation de brise-soleil. Le gain énergétique est estimé à 33 %. Le montant des travaux est 589 897,56 euros. Les dépenses retenues sont de 378 878 euros. Le remplacement

de système de production chaleur n'a pas été retenu car le bénéficiaire peut mobiliser d'autres aides.

- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 174 100 euros.

4. SA HLM Les Foyer – Les Jardins de la Trémoille – bâtiment 4-5 (Vitré)

- Travaux de rénovation énergétique dont isolation des combles, changement des menuiseries, remplacement de l'éclairage et modification du système de ventilation. Le gain énergétique estimé est de 26 %. Le montant des travaux est de 972 000 euros TTC. Les dépenses retenues sont de 972 000 euros TTC. Le remplacement de système de production chaleur n'a pas été retenu car le bénéficiaire peut mobiliser d'autres aides.

- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 400 000 euros.

5. ADAPEI 35 – Le Logis (Rennes)

- Travaux de rénovation énergétique dont isolation par l'extérieur, isolation des toitures terrasses, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire, remplacement de l'éclairage. Le gain énergétique estimé est de 38 %. Le montant des travaux est de 1 333 654,92 euros TTC. Les dépenses retenues sont de 1 261 655 euros TTC. Le remplacement de système de production chaleur n'a pas été retenu car le bénéficiaire peut mobiliser d'autres aides.

- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 540 521 euros.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 031 921 euros au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe 1:

. Centre communal d'action sociale de Guichen - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes LE TRÉHÉLU (Guichen) : 705 400 euros,

. Centre communal d'action sociale de Saint-Méloir-des-Ondes - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence de la Baie (Saint-Méloir-des-Ondes) : 211 900 euros,

. Centre communal d'action sociale de Hédé-Bazouges - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence Le Chemin Vert (Hédé-Bazouges) : 174 100 euros,

. SA HLM Les Foyer – Les Jardins de la Trémoille – bâtiment 4-5 (Vitré) : 400 000 euros,

. ADAPEI 35 – Le Logis (Rennes) : 540 521 euros ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et chacun des candidats retenus, relatives à l'aide aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à candidatures développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap édition 2023, jointes en annexe (annexes 2 à 6) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024
ID : CP20242235V2

Pour extrait conforme